



LES ASSISES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE


Feuille de route 2021-2026

SE NOURRIR	
SN-1-D : Accompagner les producteurs locaux vertueux par la mise en réseau, la promotion de leurs produits et l'accès à de nouveaux marchés	1
SN-1-B : Favoriser l'installation et la conversion d'exploitations en agriculture biologique	2
SN-1-A : Préserver et développer le foncier agricole en faveur de la production locale	2
SN-2-A : Développer des points de vente directe : création de marchés et espaces produits locaux/bio, vente à la ferme, points relais	3
SN-2-B : Augmenter la part du bio et du local dans la restauration collective et privée	3
SN-3-B : Créer des jardins de village et de nouveaux jardins partagés ouverts à tous dans nos communes et quartiers	4
SN-3-A : Développer la nature comestible en ville (potagers et arbres fruitiers) en libre cueillette dans l'espace public	4
CONSOMMER	
C-1-E : Accompagner la création de services de réparation animés par des structures locales permettant d'apprendre à réparer des équipements tombés en panne	5
C-1-B : Généraliser les défis Zéro déchet auprès des familles, dans les écoles et les structures de petite enfance (ex : utilisation de couches lavables)	5
C-2-A : Inciter à la généralisation des bonnes pratiques dans les commerces, restaurants et entreprises : vente en vrac, consigne, emballages réutilisables...	6
C-2-D : Réduire la publicité en renforçant les règles d'affichage, en diminuant les pollutions visuelles et en multipliant les stop-pubs	6
C-3-A : Réduire le gaspillage d'énergie pour l'éclairage public et privé (lampadaires, enseignes...)	7
C-3-C : Créer un centre anti-gaspillage alimentaire pour organiser la collecte des invendus, des surplus de production agricole et leur distribution aux personnes en situation de précarité	7
C-4-D : Lutter davantage contre les dépôts sauvages en améliorant et diversifiant les collectes, en sanctionnant plus les contrevenants	8
C-4-A : Développer des solutions de compostage des biodéchets (déchets de cuisine, végétaux) en logement individuel et collectif	9
C-4-B : Mettre à disposition des habitants des plateformes de broyage de déchets végétaux dans chaque commune	9
S'EPANOUIR	
SE-1-E : Sensibiliser les jeunes à la transition écologique en temps périscolaire, accueils de loisirs...	10
SE-1-B : Organiser des événements mobilisateurs sur la transition écologique dans les communes et les quartiers : journées citoyennes, festivals nature, semaines de la mobilité...	11
SE-1-C : Créer une Maison de la transition écologique et des lieux relais répartis dans le territoire pour la sensibilisation et l'éducation à la transition écologique	11
SE-2-B : Intégrer la participation des citoyens dans les projets de transition écologique portés par Angers Loire Métropole et les communes	12
SE-2-C : Inciter et accompagner les projets citoyens pour l'environnement, notamment dans les budgets participatifs	12
SE-3-B : Créer des parcours de découverte de notre patrimoine naturel et culturel	13
SE-3-A : Soutenir le développement du tourisme vert et responsable	13
SE DEPLACER	
SD-1-A : Renforcer le réseau de transports en commun Irigo en créant des lignes express	14
SD-1-D : Développer l'offre de service de transport à la demande pour les habitants de seconde couronne	14
SD-2-B : Renforcer les aménagements cyclables séparés physiquement des autres flux sur les grands axes et sécuriser les carrefours	14
SD-2-A : Créer des véloroutes entre les communes et vers Angers	14
SD-3-E : Poursuivre le soutien à l'achat de vélo électrique et mettre en place une aide à l'achat de vélo classique	15
SD-3-B : Favoriser la création d'un service de prêt longue durée de vélos électriques, vélos cargos et triporteurs	15
SD-4-B : Créer des parcours piétons identifiés : revêtement et signalisation spécifiques, végétalisation...	15
SD-4-A : Piétonner davantage le centre-ville d'Angers et des communes de l'agglomération	15
SD-4-E : Repenser en profondeur les politiques de stationnement : libérer de l'espace dans nos centres-villes	16
SD-5-D : Améliorer les possibilités d'emporter un vélo dans un bus, un tramway ou un train et développer le stationnement vélo auprès des stations de transports en commun	16
SD-5-A : Créer un pass mobilité unique pour accéder à l'ensemble des solutions de déplacement en temps réel	17
SD-6-E : Accompagner et inciter les employeurs à améliorer l'impact des déplacements de leurs salariés, voire le réduire par de nouvelles solutions	17
SD-6-C : Favoriser l'accès aux transports en commun et aux vélos à l'occasion des manifestations sportives et culturelles : billets couplés, offre de transport renforcée, stationnement vélo amovible	17
SD-6-B : Développer un service de covoiturage en temps réel pour les déplacements vers et au sein de l'agglomération avec un système de mise en relation (sur réservation ou instantané) et d'incitation	17
VIVRE EN BONNE SANTE	
VBS-1-B : Protéger nos espaces sauvages, nos bocages et sanctuariser nos zones humides	18
VBS-1-E : Accompagner les initiatives visant à mieux préserver la faune et la flore dans nos espaces de nature	18
VBS-1-C : Inscrire notre ambition pour la biodiversité dans nos projets d'aménagement et doc. d'urbanisme	19
VBS-2-A : Végétaliser au maximum nos villes afin de lutter contre les effets des canicules	19
VBS-2-E : Intensifier la présence des arbres en ville en diversifiant les essences	20
VBS-3-C : Réduire l'usage des pesticides et micropolluants pour préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	20
VBS-3-B : Lutter contre les pollutions lumineuses nocturnes pour préserver la faune	20
SE LOGER	
SL-1-B : Revitaliser nos centres bourgs en optimisant l'occupation des bâtiments disponibles par la réinstallation de commerces et la transformation en logements	21
SL-1-A : Inscrire en 2025, dans le prochain document d'urbanisme, l'objectif d'arrêt d'expansion des villes pour préserver les sols	21
SL-2-D : Favoriser la végétalisation des bâtiments sur les façades et les toitures pour réduire les îlots de chaleur urbains	22
SL-2-E : Améliorer le confort des bâtiments publics et privés et aménager des espaces de fraîcheur (ventilation naturelle, ombrières...) pour réduire l'exposition des habitants aux fortes chaleurs d'été	22
SL-3-E : Inciter et accompagner le déploiement de solutions d'énergie renouvelables dans les logements (panneaux solaires, raccordement aux réseaux de chaleur...)	23
SL-3-B : Identifier les logements les plus énergivores grâce à une campagne de diagnostics énergétiques	23
SL-3-A : Créer pour les habitants un guichet public et unique d'assistance et d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments d'habitation	23
SL-4-E : Augmenter et équilibrer le nombre de logements sociaux et étudiants dans l'ensemble du territoire en garantissant une bonne desserte par les transports en commun	24
SL-4-B : Réserver du terrain pour créer de l'habitat partagé et accompagner les usages dans ces espaces de vie	24
SL-4-C : Créer un office foncier solidaire en charge de la gestion des terrains et des logements afin de favoriser l'accession à la propriété à des prix abordables	24
PRODUIRE ET TRAVAILLER	
PT-1-A : Favoriser les nouvelles pratiques de travail pour diminuer les déplacements : télétravail, coworking...	25
PT-1-E : Sensibiliser les salariés aux bonnes pratiques sur leur lieu de travail (éco-gestes, bonnes pratiques du numérique, mobilités...)	25
PT-2-E : Développer une filière économique dédiée au vélo : équipements, réparation, sécurité.	26
PT-2-B : Renforcer les relations inter-entreprises au sein des pôles d'activités pour favoriser la mutualisation des ressources et réduire les impacts sur l'environnement	26
PT-3-D : Intégrer de façon systématique les critères environnementaux dans les achats publics des collectivités locales comme c'est le cas pour les critères sociaux	26
PT-3-B : Promouvoir activement les entreprises et commerces locaux vertueux : labels, chartes, concours...	27
PT-4-E : Informer et former aux métiers de la transition écologique pour favoriser l'essor des emplois verts	27
PT-4-A : Mobiliser la recherche angevine sur la transition écologique et développer des outils de démonstration grandeur nature avec les acteurs : expérimentations de matériaux, de végétaux ou de services en la matière	28
PT-4-B : Créer une « fabrique à projets » en lien avec Angers Technopole pour accompagner les porteurs d'initiatives (formation, financements...)	28



	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

SE NOURRIR

Orientation 1 : Soutenir une agriculture exemplaire

 <p>SN-1-D : Accompagner les producteurs locaux vertueux par la mise en réseau, la promotion de leurs produits et l'accès à de nouveaux marchés (48%)</p>	3. Engagements formalisés - actions à réaliser	PAT adopté en déc. 2021 Action engagée en 2022	<p>Cette action va être développée dans le cadre du Projet alimentaire territorial adopté en décembre 2021 (en particulier dans les orientation 1 : Agriculture et Territoire et 2 : Filières et Territoire, comme suit :</p> <p>Afin d'aider les filières locales vertueuses à trouver des débouchés, un accompagnement sur la promotion des produits locaux sera mené (démarchage commercial, communication), notamment pour la marque Bœuf des Vallées Angevines (2022-2023))</p> <p>ALM accompagnera les producteurs locaux à s'ouvrir à de nouveaux marchés en organisant des temps de rencontre entre fournisseurs locaux et acheteurs par le biais d'un forum professionnel, de visite de ferme et de restaurants collectifs en 2022. Les producteurs seront également formés aux marchés publics et accompagnés dans la création d'un groupement de producteurs.</p> <p>Afin de sensibiliser les artisans-commerçants-restaurateurs aux produits locaux, des temps de sensibilisation seront organisés (en 2022 puis 2023).</p> <p>Une étude avec le MIN sur l'opportunité et faisabilité de la mise en place d'un espace dédié aux producteurs locaux est en cours.</p> <p>Il est prévu de prendre contact avec la marque "Produit en Anjou" pour expertiser les opportunités à distinguer des produits dont la matière première est d'origine Locale.</p>	<p>Premier bilan des actions d'accompagnement des professionnels agricoles fin 2023</p> <p>Premier point d'étape du PAT en 2026 à mi-parcours</p>
--	--	---	--	---



	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

SE NOURRIR				
 <p>Contrat de Transition Écologique</p> <p>SN-1-B : Favoriser l'installation et la conversion d'exploitations en agriculture biologique (42%)</p>	3. Engagements formalisés - actions à réaliser	1er semestre 2022	<p>Dans le cadre du projet alimentaire, l'ambition est de doubler les surfaces en agriculture durable d'ici 2030 (engagée dans un dispositif Agroenvironnemental ou en Agriculture biologique). Pour y parvenir, ALM soutient déjà financièrement l'espace-test de la CIAP (Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne) à St Gemmes-sur-Loire (passer de 2 à 4 testeurs 2022/2023) qui aide des porteurs de projets à se former à l'agriculture biologique. En 2021, ALM a également conclu un partenariat pluriannuel (3 ans) avec l'Interprofession Bio qui a pour objectif la promotion et le développement de la bio.</p> <p>Dès 2022, plusieurs actions seront lancées :</p> <ol style="list-style-type: none"> Afin d'augmenter les conversions, une action de sensibilisation à l'agroécologie sera menée grâce à : <ul style="list-style-type: none"> - L'animation de petits groupes d'agriculteurs « en conversion » (2022 -2023) - Des journées techniques de sensibilisation, proposées aux producteurs/restaurateurs/artisans après la 1ère année de certification en AB. Un soutien de groupe sera apporté auprès des agriculteurs en difficultés suite à leur conversion en agriculture biologique. (2022-2023). <p>Au total en 2022, ALM vise le financement de 180 jours d'accompagnement de professionnels agricoles.</p> <p>3. Un autre espace test avec la chambre d'agriculture (TERRALAB) est également à l'étude et devrait se concrétiser en 2022 - il permettra d'accompagner entre 2 à 3 installations dans un premier temps.</p>	<p>Premier bilan fin 2023</p> <p>Premier point d'étape du PAT en 2026 à mi-parcours</p>
 <p>Contrat de Transition Écologique</p> <p>SN-1-A (joker) : Préserver et développer le foncier agricole en faveur de la production locale (40%)</p>	3. Engagements formalisés - actions à réaliser	1er trimestre 2022	<p>Angers Loire Métropole a sanctuarisé des terres agricoles au travers de la Zone Agricole Protégée de Ste Gemmes et des Ponts de Cé. La consommation foncière est également limitée à travers le PLUi. Par ailleurs, le projet TerraLAB lancé en 2021 (espace test à Verrière en Anjou) va permettre l'installation de 2 à 3 exploitants sur 20ha en 2022.</p> <p>Le Projet Alimentaire Territorial va permettre d'aller plus loin sur la question du foncier agricole notamment à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une formation des élus et techniciens d'ALM et de ses communes pour présenter le rôle des collectivités sur le foncier agricole, les moyens d'agir, et les stratégies possibles (prévue pour début 2022), - Un appui aux services d'ALM dans l'identification d'opportunités foncières (2nd semestre 2022) - Une réflexion sur le rôle d'ALM vis à vis du foncier agricole, pour le développement d'une agriculture durable (courant 2022). 	<p>Premier bilan fin 2023</p> <p>Premier point d'étape du PAT en 2026 à mi-parcours</p>

	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

SE NOURRIR



Orientation 2 : Favoriser les circuits courts entre producteurs et consommateurs

 <p>SN-2-A : Développer des points de vente directe : création de marchés et espaces produits locaux/bio, vente à la ferme, points relais (69%)</p>	3. Engagements formalisés - actions à réaliser	1er trimestre 2022	<p>Au travers du Projet Alimentaire adopté en déc. 2021, ALM souhaite inciter le développement de points de vente alimentaire proposant des produits locaux de qualité. Plusieurs actions seront menées dès 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une étude est menée avec l'AURA afin de répertorier les différents points de vente locaux et leur accessibilité. Une première cartographie de secteurs ""à enjeu"" sera réalisée le 1er semestre 2022. Une seconde phase de terrain s'enclenchera alors pour engager des réponses à ces manques. - Un box de producteurs locaux sera également créé sur le Marché d'intérêt National (MIN) où l'offre locale est actuellement très limitée : résultats de l'étude d'opportunité fin 2021, résultats de l'éventuelle étude de faisabilité fin 1er semestre 2022. Réalisation selon opportunité à saisir 2022/2023. - Les nouveaux marchés de plein vent qui se créent peinent à trouver des producteurs locaux car ceux-ci n'ont pas toujours de temps à dégager. Un travail sera mené sur cette problématique pour pallier au manque d'offre locale tournée vers les circuits courts. - Soutenir les projets d'installation agricole pour des porteurs de projet souhaitant développer une activité en vente directe, via les instances d'attribution foncière SAFER. 	Point d'étape fin 2022
 <p>SN-2-B : Augmenter la part du bio et du local dans la restauration collective et privée (46%)</p>	3. Engagements formalisés - actions à réaliser	1er semestre 2022	<p>Angers Loire Métropole, à travers son Projet Alimentaire territorial adopté en déc. 2021, joue un rôle dans la structuration des filières, mais également un rôle d'information à destination des communes et des acteurs de la restauration collective et privée. Aujourd'hui, l'approvisionnement en local de Papillote et Co qui est de 47,5% a pour but d'atteindre 80% à l'horizon 2030. La part de bio augmentera également pour passer de 22% actuellement à 40% à l'horizon 2030. Pour atteindre ces objectifs, la structuration des filières est le premier levier (point traité via l'orientation 1), il sera complété par de la mise en relation grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un temps de rencontre entre fournisseurs locaux et professionnels de la restauration collective qui sera organisé en 2022. - Des visites à la ferme seront également proposées aux professionnels de la restauration collective (2022 - 2023). - Les producteurs locaux intéressés seront accompagnés et formés à répondre aux marchés publics pour fournir la restauration collective. (2022 - 2023). - La mise en place d'une aide à la 1ère année de certification en AB des restaurateurs commerciaux et artisans de bouche sera à l'étude en 2022. 	Premier bilan fin 2023

	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

SE NOURRIR

Orientation 3 : Développer l'agriculture urbaine durable et la production vivrière

 <p>SN-3-B : Créer des jardins de village et de nouveaux jardins partagés ouverts à tous dans nos communes et quartiers (58%)</p>	2. Quelques actions engagées, mais à consolider	2022 pour l'AMI "Cultivons notre terre" (NPNRU)	<p>Il existe une dizaine de jardins partagés à Angers, qui s'inscrivent dans le Schéma Directeur des Paysages angevins (2019-2025) et le Plan Nature en Ville (2021-2025). La démarche est relancée avec les Conseils de Quartiers, les Pôles territoriaux et les élus de Quartiers, afin de trouver notamment des collectifs d'habitants ou d'associations pour animation des jardins partagés. Cette action relève de la compétence communale mais la Direction des Parcs, Jardins et Paysages organise des journées techniques tous les ans au printemps avec les communes du territoire ALM selon des thématiques d'actualité partagées. Une journée thématique Jardins partagés sera organisée permettant de réaliser un état initial des jardins existants et des projets des communes à venir, ainsi que des visites de sites. Le carnet d'inspirations qui sera réalisé dans le cadre du Plan Biodiversité, milieux et paysages (adoption mi-2022) permettra de partager les exemples et les modalités de mise en œuvre.</p> <p>De plus, dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (Monplaisir, Belle-Beille), plusieurs Appel à Projets et Appels à Manifestation d'intérêt seront lancés en décembre 2021, pour l'installation de projets d'agriculture urbaine sur 11 sites, : des sites à vocation économique proposant de la vente directe, et des parcelles destinées directement aux activités des habitants, à proximité immédiate de leur domicile, avec un accompagnement des projets lauréats dès mars 2022 (avec une convention d'installation de 3 ans). Ces projets devront proposer des animations et être ouverts à tous les habitants.</p>	NPNRU : Fin convention en 2025
 <p>SN-3-A : Développer la nature comestible en ville (potagers et arbres fruitiers) en libre cueillette dans l'espace public (41%)</p>	2. Quelques actions engagées, mais à consolider	2022 pour l'AMI "Cultivons notre terre" (NPNRU)	<p>La ville d'Angers a mis en œuvre dans le cadre de son schéma directeur des paysages angevins (2019-2025) et de son Plan nature en ville (2021-2025) plus de 50 arbres fruitiers au cœur des quartiers par an. C'est ainsi que les angevins disposent désormais de plus de 360 fruitiers en libre cueillette.</p> <p>Comme pour l'action précédente qui relève de la compétence communale une action sera engagée au cours de l'élaboration du Plan Biodiversité, Milieux et Paysages à travers un carnet d'inspirations pour engager de nouvelles pratiques par les communes et à travers des journées techniques entre communes.</p> <p>De même dans la cadre du NPNRU, les Appel à Projets et Appels à Manifestation d'intérêt pourront permettre de répondre à l'objectif de cette action sur la nature comestible en ville. Ces projets devront proposer des animations et être ouverts à tous les habitants.</p>	NPNRU : Fin convention en 2025

	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

CONSOMMER

Orientation 1 : Encourager la consommation responsable des habitants

<p>C-1-E : Accompagner la création de services de réparation animés par des structures locales permettant d'apprendre à réparer des équipements tombés en panne (56%)</p>	<p>2. Quelques actions engagées, mais à consolider</p>	<p>2nd semestre 2022 (après adoption de la Feuille de Route Economie Circulaire en mars 2022).</p>	<p>Deux dispositifs existent pour développer la réparation sur le territoire d'ALM : 1) un réseau de "Répar'acteurs" professionnels, animé par la Chambre de métiers et de l'artisanat et 2) un réseau de Repair'cafés associatifs (13 recensés aujourd'hui), animé par l'association L'Etabli. L'objectif est de déployer plus massivement ces réseaux sur l'ensemble du territoire, en travaillant avec tous les acteurs mobilisés sur cette thématique (associations, entreprises de l'économie sociale et solidaire, professionnels) pour identifier les actions possibles, rechercher de nouveaux lieux d'accueil pour ces activités sur l'ensemble du territoire, valoriser les professionnels engagés et communiquer auprès du grand public pour faire connaître et valoriser ces services et ces lieux. Cette démarche sera animée et coordonnée par un pilote qui devra être défini à l'issue d'un premier tour de table, mené avec les différents acteurs concernés d'ici la fin du 2nd semestre 2022. Cette action sera inscrite dans le projet de Feuille de route Economie circulaire qui sera présentée au Conseil communautaire de mars 2022. D'autres réflexions pourront également être menées comme l'opportunité / faisabilité de la création d'un chèque réparation permettant de soutenir les ménages faisant le choix de réparer plutôt que de jeter, etc.</p>	<p>2024 pour un premier bilan</p>
<p>C-1-B : Généraliser les défis Zéro déchet auprès des familles, dans les écoles et les structures de petite enfance (ex : utilisation de couches lavables) (44%)</p>	<p>3. Engagements formalisés - actions à réaliser</p>	<p>Janvier 2022 pour la 1ère opération Foyers vers le Zéro Déchet.</p>	<p>Une opération « Défi Foyers Zéro déchet » a été engagée dès novembre 2021 pour débiter en janvier 2022. Il s'agit d'accompagner des foyers sélectionnés pour réussir à réduire leur production de déchets par l'organisation d'ateliers pratiques, des rencontres entre participants, leur valorisation, avec un accompagnement spécialisé et la mise en place d'une plateforme numérique (suivi des pesées hebdomadaires de déchets, ressources et astuces, échanges entre participants ; etc.). Cette première opération devra être évaluée pour renouvellement et élargissement à d'autres secteurs (par exemple, une Fêtes d'école Zéro Déchet sera engagée avec proposition de 2 ateliers en mars-avril 2022 en direction des parents d'élèves). La possibilité de proposer des défis zéro déchet aux commerces et entreprises sera étudiée en 2023. Des actions spécifiques pour "passer à l'acte sur le zéro déchet" seront étudiées en 2022, sur l'exemple de l'aide financière à l'acquisition de couches lavables et mise à disposition de kits d'essai. La consolidation et la pérennisation de ces actions seront formalisées dans le cadre du futur Programme Local de Prévention des déchets (PLPDMA) renouvelé fin 2022.</p>	<p>3e trimestre 2022 : bilan opération Zéro déchet. 4e trimestre 2022 : adoption du nouveau Programme local de prévention des déchets (PLPD) (et actions Zéro déchet)</p>

	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

CONSOMMER



Orientation 2 : Mobiliser les acteurs de l'économie locale

<p>C-2-A : Inciter à la généralisation des bonnes pratiques dans les commerces, restaurants et entreprises : vente en vrac, consigne, emballages réutilisables...(62%)</p>	<p>2. Quelques actions engagées, mais à consolider</p>	<p>A partir de mi 2022 (adoption de la Feuille de Route Economie Circulaire en mars 2022).</p>	<p>Un premier travail de sensibilisation/mobilisation des entreprises aux pratiques vertueuses a été initié dans le cadre du CODEC (2019-2021), en lien avec ALDEV et les chambres consulaires (ex : dispositif Eco Défis de la Chambre de métiers, accompagnement des restaurants commerciaux dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets). Mais il reste encore beaucoup à faire sur le sujet de la vente en vrac, de la consigne, de la réduction des emballages, etc. Ces actions seront donc à poursuivre et intensifier à l'occasion de la mise en œuvre de la Feuille de route Economie circulaire (Mars 2022). L'objectif est notamment d'identifier les bonnes pratiques à généraliser, les solutions possibles et les dispositifs d'incitation pouvant être mis en place. A ce titre, un groupe de réflexion réunissant les acteurs concernés (collectivité, ALDEV, chambres consulaires, associations de commerçants, apporteurs de solutions, ...) sera constitué courant 2022 pour définir un plan d'actions en 2023.</p>	<p>2025 pour un bilan intermédiaire dans le cadre de Feuille de route Economie Circulaire</p>
<p>C-2-D : Réduire la publicité en renforçant les règles d'affichage, en diminuant les pollutions visuelles et en multipliant les stop-pubs (57%)</p>	<p>3. Engagements formalisés - actions à réaliser</p>	<p>Courant 2022 et en 2023</p>	<p>Environ 10 000 stop pub sont diffusés chaque année par Angers Loire Métropole, et près de 40% des boîtes aux lettres en sont équipées à ce jour, contribuant à réduire les déchets papiers / journaux. Le règlement local de publicité intercommunal adopté en janvier 2020 renforce les règles applicables à la publicité, notamment avec des zones d'interdictions, des zones limitant le nombre, le format, l'implantation de la publicité, une limitation de la publicité numérique, et impose des horaires d'extinction nocturnes des dispositifs lumineux. Afin d'aller plus loin, il s'agit à présent de travailler avec les afficheurs et les communes pour la mise en conformité du parc publicitaire existant avec les nouvelles règles, renforcer l'information et la pédagogie concernant ces nouvelles règles et le contrôle de leur bonne prise en compte (extinction nocturne des panneaux notamment). La loi Climat et Résilience de 2021 pourrait permettre d'aller plus loin avec le passage du Stop pub au "oui pub" 2024 (en fonction des résultats de l'expérimentation), et sur les possibilités de réglementation des publicités en vitrine.</p>	<p>Bilan sur les effets du RLPi en 2024</p>

	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

CONSOMMER

Orientation 3 : Accélérer la réduction des gaspillages

 <p>C-3-A : Réduire le gaspillage d'énergie pour l'éclairage public et privé (lampadaires, enseignes...) (59%)</p>	3. Engagements formalisés - actions à réaliser	Déploiement TI engagé depuis 2020	<p>Dans le cadre du projet Territoire intelligent (2020), 10% des lanternes et 15% des mats des lampadaires publics ont déjà été rénovés. Le déploiement se poursuit, avec un objectif de 66% d'économies d'énergies d'ici 2025. 7000 points lumineux seront rénovés en 2022, et 19000 sont planifiés en suite. En tout, ce sont 30 000 points lumineux LED et 3600 capteurs de présence qui vont être déployés d'ici 2025, afin de permettre une réduction du gaspillage d'énergie pour l'éclairage public. Pour les enseignes privés, des actions sont à concevoir suite à la Loi Climat et Résilience de juillet 2021, par exemple dans le cadre de la Feuille de Route Economie Circulaire (adoption visée en mars 2022) en lien avec ALDEV et les chambres consulaires.</p>	Echéance TI : 2025
 <p>C-3-C : Créer un centre anti-gaspillage alimentaire pour organiser la collecte des invendus, des surplus de production agricole et leur distribution aux personnes en situation de précarité (51%)</p>	2. Quelques actions engagées, mais à consolider	Adoption du Plan Alimentaire Territorial en déc. 2021 Feuille de route Economie Circulaire Mars 2022	<p>La Ville d'Angers et le CCAS soutiennent les associations d'aide alimentaire depuis de nombreuses années. Par ailleurs, Angers Loire Métropole accompagne l'association Solidarifood dans la mise en place de tentes antigaspi sur les marchés et de frigos solidaires dans les maisons de quartiers (projets lauréats du budget participatif). D'autres initiatives de lutte contre le gaspillage alimentaire au profit de l'aide alimentaire se développent par ailleurs au sein du territoire, en lien avec plusieurs acteurs associatifs ou économiques (ex : espace sur le site du MIN, géré par le jardin de Cocagne).</p> <p>L'objectif est aujourd'hui d'aller plus loin dans la démarche, notamment dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (adoption décembre 2021) et la Feuille de route Economie Circulaire (adoption visée mars 2022). L'action est inscrite également dans le Contrat Territorial de transition Ecologique signé avec l'Etat en juin 2021. Par exemple, une étude sera engagée début 2022 sur l'opportunité/faisabilité de création sur le territoire un outil de reconditionnement des denrées collectées permettant de faciliter et d'optimiser le don alimentaire (en lien notamment avec l'association Solaal). Une réflexion est également engagée autour d'un projet de "Fabrique anti gaspi" (tri/conditionnement et transformation de denrées alimentaires collectées, cuisine anti gaspi et épicerie solidaire mobile).</p> <p>Les différentes initiatives seront à coordonner pour constituer le socle d'une organisation qui reste à construire avec l'ensemble des acteurs intervenant sur les sujets de la lutte contre le gaspillage et de l'aide alimentaire et en lien avec la politique de prévention des Biodéchets à déployer d'ici 2024.</p>	2025 pour un bilan intermédiaire dans le cadre de Feuille de route Economie Circulaire

	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------


CONSOMMER

Orientation 4 : Réduire les déchets et mieux les valoriser

<p>C-4-D : Lutter davantage contre les dépôts sauvages en améliorant et diversifiant les collectes, en sanctionnant plus les contrevenants (55%)</p>	<p>2. Quelques actions engagées, mais à consolider</p>	<p>Mi-2022 déploiement vidéoprotection PAV Nouvelle Stratégie Déchets mi-2022</p>	<p>Angers Loire Métropole agit au quotidien pour lutter contre les dépôts sauvages auprès des communes en offrant un réseau de 9 déchetteries de proximité (7 déchetteries gérées par ALM, 2 déchetteries accessibles aux habitants d'ALM et gérées par le Smitom Sud-Saumurois et Baugeois Vallée). Une aide aux communes a été mise en œuvre pour aider à l'enlèvement des dépôts sauvages et des encombrants autour des points d'apport volontaire. Plusieurs communes ont déployé des moyens spécifiques pour prévenir ces incivilités et sanctionner leurs auteurs. A titre d'exemples, la Ville d'Angers dispose d'une brigade propreté (8 agents) et d'une application web et mobile métier (Daxium air) facilitant l'identification des dépôts sauvages sur le domaine public et permettant la facturation des contrevenants quand des communes telles que Trélazé ou Avrillé s'appuient sur leurs services techniques. Le conseil apporté par ALM aux communes est à renforcer, tout comme la cartographie des sites récurrents pour une approche globale. Pour accélérer la lutte, des caméras vont être déployés sur 30 sites de dépôts récurrents au cours des 2 prochaines années dans le cadre de Territoire intelligent. De plus, le règlement du service déchets sera révisé d'ici fin 2022 et fera l'objet d'une communication pour rappeler aux usagers leurs obligations. A travers la Feuille de route Eco circulaire et une révision de la stratégie du Cycle des déchets en 2022, c'est une réflexion sur la gestion des déchets professionnels qui doit aboutir à un plan d'actions pour améliorer l'accompagnement des entreprises, diversifier les filières pour leur permettre de répondre à leurs obligations de tri et valorisation. Ce travail doit être mené en partenariat avec les chambres consulaires, fédérations professionnelles pour une portée efficace. Enfin, des services innovants seront explorés pour moderniser et compléter l'offre, par exemple mini-déchetteries mobiles, ou encore l'expérimentation de "locaux encombrants" en pied d'immeubles, gérés par les bailleurs en milieu urbain en lien avec les ressourceries.</p>	<p>Bilan à réaliser en 2024 sur la mise en œuvre de la vidéoprotection, et l'évolution des dépôts sauvages</p>
--	--	---	---	--

	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

CONSOMMER

 <p>C-4-A : Développer des solutions de compostage des biodéchets (déchets de cuisine, végétaux) en logement individuel et collectif (48%)</p>	2. Quelques actions engagées, mais à consolider	Nouvelle stratégie biodéchets 2nd semestre 2022	<p>Depuis plusieurs années, des composteurs et lombricomposteurs individuels sont mis à disposition (plus de 18 500) ainsi que des composteurs partagés (près de 300 sites existants pour 15 000 foyers desservis). Un réseau de 400 bénévoles est en place pour entretenir les sites partagés. Près de 23% des foyers sont ainsi desservis à ce jour sur la Communauté Urbaine.</p> <p>Pour aller plus loin sur cette action et répondre également à la réglementation sur le tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023, une stratégie Biodéchets sera proposé en 2022 après études pour définition de solutions adaptés aux habitats. L'objectif sera d'accélérer le déploiement des composteurs individuels et partagés, et d'expérimenter des solutions complémentaires, comme les points d'apport volontaire Biodéchets pour les secteurs d'habitat collectif et centre urbain. Des expérimentations seront engagées d'ici fin 2022. Des solutions de valorisation des biodéchets des acteurs économiques (collecte et traitement par compostage, méthanisation) sont à construire pour consolider une nouvelle filière de valorisation.</p>	<p>Résultats des expérimentations en 2023. Stratégie définie en 2022. Déploiement solutions pour tous en 2024-2025.</p>
<p>C-4-B (joker) : Mettre à disposition des habitants des plateformes de broyage de déchets végétaux dans chaque commune (35%)</p>	2. Quelques actions engagées, mais à consolider	Nouvelle stratégie biodéchets 2nd semestre 2022	<p>Des actions de sensibilisation sur le broyage des déchets végétaux sont menées actuellement dans les déchèteries et dans quelques communes de la Métropole les plus éloignées d'une déchetterie. Une aide à la location de broyeur est également en place en partenariat avec 3 loueurs et l'Etabli. Un broyeur est aussi mis à disposition de l'association de quartier la Blancheraie.</p> <p>Pour aller plus loin sur cette action, une expérimentation sera engagée sur 2-3 communes de 2nde couronne (réalisation d'une plateforme de broyage), dans le cadre de la nouvelle stratégie biodéchets prévue en 2022. Si le dispositif est efficient en contribuant à la réduction des déchets, il pourra ensuite être déployé dans d'autres communes.</p>	<p>Résultats des expérimentations en 2023. Stratégie définie en 2022.</p>

	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

S'EPANOUIR

Orientation 1 : Développer la formation, l'éducation et la communication sur la transition écologique

<p>SE-1-E : Sensibiliser les jeunes à la transition écologique en temps périscolaire, accueils de loisirs...(62%)</p>	<p>2. Quelques actions engagées, mais à consolider</p>	<p>1er semestre 2022</p>	<p>La Maison de l'environnement ainsi qu'une dizaine de partenaires spécialisés dans l'éducation à l'environnement et à la transition écologique sont mobilisés sur le territoire angevin auprès des enfants et des jeunes. Certains sont financés à travers des partenariats avec les communes, Angers Loire Métropole, ainsi que les structures et établissements éducatifs. De nombreuses communes, ainsi que des directions de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole sont également porteuses de projets de sensibilisation.</p> <p>Afin d'aller plus loin, il convient de renforcer la cohésion et promouvoir l'offre. Il est proposé de consolider une politique de sensibilisation ambitieuse, en mettant en réseau les différents sites et espaces qui sont des points d'appui précieux pour une offre cohérente et mutualisée (engagement des travaux en 2022).</p> <p>Le sujet de la sensibilisation des jeunes et des enfants à la transition écologique peut être abordé de deux manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le cadre privé, en proposant aux familles et aux enfants des animations adaptées et facilement accessibles - dans des structures et établissements éducatifs, en proposant des animations correspondant aux attendus pédagogiques : crèches, écoles, centres de loisirs, TAP, collèges, lycées, universités. <p>Les pistes à explorer dès 2022 sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un parcours pédagogique "transition écologique" transversal, qui prenne en compte toutes les composantes du domaine et qui soit un fil vert tout au long du parcours de vie d'un jeune, en partenariat avec 1/les acteurs éducatifs (services petite enfance, Education enfance, Education nationale, Enseignement supérieur recherche, 2/les acteurs de l'éducation à l'environnement locaux et 3/ les collectivités territoriales engagées dans des démarches projets sur la transition - Création d'une plateforme web pour rationaliser à l'échelle du territoire la promotion et la réservation de l'offre éducative du territoire - Stratégie de communication plus percutante et lisible sur les offres d'animation qualitatives organisées sur le territoire à destination des familles 	<p>Mi-2023</p>
---	--	--------------------------	---	----------------

	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

S'ÉPANOUIR				
<p>SE-1-B : Organiser des événements mobilisateurs sur la transition écologique dans les communes et les quartiers : journées citoyennes, festivals nature, semaines de la mobilité...(45%)</p>	<p>2. Quelques actions engagées, mais à consolider</p>	<p>2nd semestre 2022</p>	<p>Il existe de nombreux événements mobilisateurs sur la transition écologique dans les communes et les quartiers. On peut citer : l'initiative de la charte éco-événements portée par Angers Loire Métropole et déjà adoptée par de nombreux organisateurs publics et privés du territoire, les fêtes d'école zéro déchets ou encore les animations assurées par la Maison de l'environnement (ex. Soleil d'Hiver, animation Ile St Aubin été 2021 etc.) et ses missions de conseil (méthode, contacts, concept et contenu) auprès des organisateurs d'éco-événements dans les communes et quartiers de la métropole ou animation.</p> <p>Afin d'aller plus loin, il convient de cibler les événements qui ont le plus d'impact. L'organisation d'événements thématiques, notamment en lien avec des journées nationales dédiées à la transition écologique (journée de l'eau, semaine du climat, semaine de la réduction des déchets) doit faire l'objet d'une meilleure communication et couverture médiatique locale.</p> <p>Il est nécessaire d'aller à la rencontre des publics à travers notamment ces actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - intégrer plus systématiquement des événements grand public culturels, sportifs ainsi que les fêtes de quartier ou de village, qui constituent des opportunités d'ouverture à la transition écologique (avec création de contenus et animations adaptés). - accompagner les collectivités territoriales angevines sur la conception d'éco-événements publics. - systématiser les fêtes d'école zéro déchet, (ou plus largement de transition écologique) pour mobiliser parents d'élèves et enfants, engager les débats et trouver des solutions ou actions incitatives. 	<p>2023</p>
<p>SE-1-C (joker) : Créer une Maison de la transition écologique et des lieux relais répartis dans le territoire pour la sensibilisation et l'éducation à la transition écologique (22%)</p>	<p>1. Cadre et actions à concevoir</p>	<p>1er semestre 2022</p>	<p>L'émergence de la demande de tiers lieux répond à une attente forte en matière de sensibilisation, d'éducation mais aussi à la concrétisation de la transition écologique au quotidien. Une Maison de la Transition Ecologique est un outil pour mobiliser et accompagner les acteurs et citoyens en proposant une offre diversifiée. Elle doit s'inscrire dans une politique plus globale de sensibilisation / éducation / conseil qui sera élaborée au cours de l'année 2022. Cette étape est nécessaire pour mieux consolider l'offre en lien avec les Assises et le réseau de partenaires à associer, identifier les ressources, les sites du territoire pouvant être mis en réseau.</p> <p>La Maison de la Transition Ecologique concrétisera une nouvelle offre aux citoyens. Un groupe projet sera organisé, associant des acteurs du territoire susceptibles d'être co-animateurs du site. La recherche d'un site physique sera également engagée au cours du 1er semestre 2022.</p>	<p>2023 pour l'ouverture de la Maison de la transition écologique</p>

	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

S'ÉPANOUIR



Orientation 2 : Renforcer la participation et les initiatives citoyennes

<p>SE-2-B : Intégrer la participation des citoyens dans les projets de transition écologique portés par Angers Loire Métropole et les communes (52%)</p>	<p>2. Quelques actions engagées, mais à consolider</p>	<p>1er trimestre 2022 pour le recensement et le lancement de la réflexion avec le Conseil de Dev</p> <p>Comité de suivi citoyen fin 2022</p>	<p>Les habitants d'ALM sont mobilisés et impliqués sur de nombreux projets de transition écologique, notamment via les projets de quartiers (à l'échelle de la ville d'Angers), des projets dans les communes et bien sûr les Assises de la Transition écologique en 2021.</p> <p>La participation des citoyens dans les projets de Transition écologique va se poursuivre avec la mise en place du groupe d'évaluation et de suivi incluant des citoyens ayant participé aux Assises de la transition écologique.</p> <p>Afin d'aller plus loin sur cette action, une réflexion sera lancée en 2022 avec l'appui du Conseil de Développement (qui a formulé une contribution sur les enjeux de la participation citoyenne dans l'action environnementale locale) afin : d'une part de recenser les différents projets de transition écologique participatifs (et notamment ce qui se fait / ce qui est prévu dans les communes) et d'autre part de pré-identifier les projets de transition écologique à venir sur le mandat sur lesquels la participation citoyenne sera pertinente (ainsi que les différents niveaux de participation citoyenne possible, de la consultation à la co-construction).</p>	<p>Bilan de la participation sur la transition écologique en 2025</p>
<p>SE-2-C : Inciter et accompagner les projets citoyens pour l'environnement, notamment dans les budgets participatifs (36%)</p>	<p>2. Quelques actions engagées, mais à consolider</p>	<p>2023</p>	<p>A ce jour, le budget participatif de la ville d'Angers a déjà permis à beaucoup de projets citoyens de transition écologique de voir le jour : 80% des projets lauréats contribuent à la Transition écologique. Il y a également des budgets participatifs dans les communes d'Avrillé, de Beaucouzé etc. Toutefois, les projets sont limités aux compétences communales, alors que la plupart des compétences en matière de transition écologique sont à l'échelle de l'agglomération.</p> <p>Une réflexion sera engagée pour valoriser les projets dans ces dispositifs. D'autres voies d'accompagnement de projets citoyens pour l'environnement sont à expérimenter : un financement (sur le modèle de la convention solaire Alisée (accompagnement aux projets d'énergies renouvelables citoyens)), ou le lancement d'un appel à projet (en partenariat avec l'ADEME par exemple), etc.</p> <p>Un travail collaboratif entre les communes d'ALM est à donc envisager en 2023 pour soutenir cette dynamique citoyenne.</p>	<p>2025</p>

	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

S'ÉPANOUIR

Orientation 3 : Développer des événements éco-responsables, sans impact sur l'environnement (culture, sports, loisirs, tourisme...)

 <p>SE-3-B : Créer des parcours de découverte de notre patrimoine naturel et culturel (50%)</p>	3. Engagements formalisés - actions à réaliser	2022	<p>Plus de 20 sentiers touristiques communautaires, ainsi que des Boucles vertes communautaires (piétons et vélos) ont été mis en œuvre au mandat précédent irriguant les communes d'ALM. Afin de poursuivre et affiner le programme de déploiement de ces sentiers et Boucles Vertes communautaires, une révision des deux schémas directeurs est visée suite à l'organisation de la compétence voirie à l'échelle d'ALM à partir de janv 2022. Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et affiner le programme de déploiement des Boucles vertes et des sentiers communautaires sur le territoire - Compléter les jalonnements existants (itinéraires touristiques et itinéraires locaux) - Mettre en lien nature et culture au travers de signalétiques adaptées, informations pédagogiques. <p>Afin de mieux connecter les axes "nature et culture" en 2022, le travail partenarial avec Destination Angers est à poursuivre et développer : Destination Angers identifie les chemins touristiques, les valorise sur leur site internet et au sein de différentes brochures touristiques et la DPJP les met en œuvre.</p>	2024
 <p>SE-3-A : Soutenir le développement du tourisme vert et responsable (48%)</p>	3. Engagements formalisés - actions à réaliser	Engagé en 2021 (Démarche Tourisme durable Destination Angers) et poursuivi en 2022 (en lien avec Feuille de route Economie Circulaire)	<p>Destination Angers s'est engagée en 2021 dans deux démarches complémentaires visant au déploiement d'un tourisme vert et responsable sur le territoire : le développement du tourisme durable via la filière événementielle et le tourisme de loisirs (1) et la démarche Passeport vert (2) . Concernant la filière événementielle, Destination Angers vient de lancer une certification "Iso 20121" pour développer de nouvelles pratiques plus vertueuses dans les événements qu'elle organise ou ceux qu'elle accueille dans ses établissements (centre des congrès et parc des expositions). Elle a aussi décidé d'inscrire l'événement "Nature is bike" dans un processus de labellisation Eco Événement, en vue de le décliner sur d'autres manifestations. En collaboration avec Anjou Tourisme, Angers participe également à la démarche Passeport Vert (programme signé avec l'ONU environnement) pour développer et valoriser les destinations de tourisme durable. La démarche vise à déployer le processus de tourisme durable sur le territoire d'ALM, en lien avec l'ensemble des prestataires concernés. Pour mobiliser les professionnels du secteur, des rencontres thématiques seront notamment programmées (ex : petit déjeuner responsable dans les hôtels, approvisionnement durable/local, économies d'énergie, gestion des déchets, etc.). Un accompagnement sera également à étudier pour faciliter la recherche et la mobilisation de financements permettant de soutenir les investissements des différents acteurs. Ces actions seront menées en lien avec le PAT et la feuille de route économie circulaire.</p>	2025 pour un bilan intermédiaire dans le cadre de Feuille de route Economie Circulaire



	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

SE DEPLACER

Orientation 1 : Renforcer l'offre et la qualité des transports en commun

SD-1-A : Renforcer le réseau de transports en commun Irigo en créant des lignes express (47%)	2. Quelques actions engagées, mais à consolider	Étude 2022 mise en service à partir de 2023	Depuis 2011 et la mise en place de la première ligne de tramway, 3 lignes express circulent sur le réseau de transport IRIGO desservant le campus de Belle Beille, la commune de Montreuil-Juigné et la commune de Bouchemaine. A l'occasion de la mise en service du réseau de tramway (lignes B et C) à partir de 2023, les lignes de transport seront réorganisées en concertation avec les habitants et les communes d'Angers Loire Métropole. Il sera étudié en 2022 la possibilité de proposer des lignes express pour d'autres communes et de les expérimenter. Leur mise en service pourrait intervenir à partir de 2023 en lien avec le déploiement d'une nouvelle offre.	Mise en œuvre de la réorganisation en 2023
SD-1-D : Développer l'offre de service de transport à la demande pour les habitants de seconde couronne (40%)	2. Quelques actions engagées, mais à consolider	Étude 2022 mise en service à partir de 2023	Actuellement, 8 lignes de transport à la demande sont en service sur le réseau IRIGO flex . Ces lignes sont accessibles sur réservation. La mise en service du réseau de tramway avec ses nouvelles lignes sera l'occasion de revoir le fonctionnement de ce service qui aujourd'hui ne répond plus forcément aux besoins des usagers (réservation obligatoire la veille pour le lendemain, itinéraires et horaires prédéfinis, ...). Ainsi, un nouveau service à la demande va être étudié en complément de l'offre bus et tram qui sera mise en service à la mi 2023.	Mise en œuvre de la réorganisation en 2023


Orientation 2 : Sécuriser la pratique du vélo

 SD-2-B : Renforcer les aménagements cyclables séparés physiquement des autres flux sur les grands axes et sécuriser les carrefours (72%)	3. Engagements formalisés - actions à réaliser	2022 adoption du guide des aménagements cyclables	Les plans vélo ALM et Ville d'Angers adoptés en juin 2019 prévoient la réalisation d'un guide des aménagements cyclables qui est en cours de préparation. Il doit permettre de guider les réalisations des aménagements cyclables pour poser le cadre des futurs aménagements cyclables et intégrer la volonté de renforcer le réseau de pistes cyclables séparées des autres flux. Cette solution d'aménagement est en effet garante de la sécurité des cyclistes et de l'attractivité du réseau. Toutefois, quand il n'est pas possible d'insérer physiquement une piste, le guide pourra préconiser d'autres types d'aménagement permettant d'offrir une continuité des itinéraires vélo.	Bilan annuel des réalisations et des études à partir de 2023
 SD-2-A : Créer des véloroutes entre les communes et vers Angers (57%)	3. Engagements formalisés - actions à réaliser	2022 début du programme d'aménagement des axes cyclables d'agglomération	Dans le cadre du plan vélo ALM adopté en juin 2019, l'aménagement d'axes cyclables est prévu, un schéma directeur vélo et un schéma des voies vertes y ont été définis. A la suite des assises et dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur vélo , des études de faisabilité vont être lancées sur plusieurs axes. En 2022/2023, des études seront lancées notamment sur l'axe St Léger de Linières - Beaucauzé - Angers (rabattement sur le tramway), Bouchemaine (Passerelle au-dessus de la Loire) - Ste Gemmes - Angers, Trélazé - Brain - la Bohalle (de gare à gare), Verrières en Anjou - Angers (rabattement sur le tramway). En 2022/2023, la réalisation d'un itinéraire cyclable de type véloroute est programmé entre Ecoflant et Angers (rabattement vers le tram) et entre Ste Gemmes et Les Ponts de Cé.	Bilan annuel des réalisations et des études à partir de 2023

	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

SE DEPLACER

Orientation 3 : Stimuler la pratique du vélo

 <p>SD-3-E : Poursuivre le soutien à l'achat de vélo électrique et mettre en place une aide à l'achat de vélo classique (56%)</p>	4. Actions engagées	Délégation aide en nov. 2021	Depuis juillet 2019, Angers Loire Métropole verse une aide à l'achat de vélo à assistance électrique. Ainsi près de 5 000 foyers ont pu bénéficier de cette aide (200€ / vélo) pour un montant de près de 1 M €. Suite aux Assises, une délibération a été adoptée au Conseil Communautaire du 15 novembre dernier sur la poursuite de l'aide à l'achat aux vélos à assistance électrique élargis à l'achat de vélo classique. Ainsi, les foyers auront le choix de percevoir 200€ au titre de l'achat d'un VAE (400€ pour un vélo cargo électrique) ou 50€ pour un vélo classique neuf (ou 100€ pour un vélo cargo).	1er bilan fin 2022
SD-3-B : Favoriser la création d'un service de prêt longue durée de vélos électriques, vélos cargos et triporteurs (44%)	2. Quelques actions engagées, mais à consolider	2022 Etude opportunité / faisabilité	Vélocité propose aux angevins habitant ou travaillant sur la commune d'Angers et pour tous les étudiants, un prêt de vélo gratuit pour une durée d'un an (deux pour les étudiants). 2 700 vélocités sont en circulation. Par ailleurs, l'opérateur privé Poney Bike propose des vélos électriques et des trottinettes électriques en libre-service. Enfin, CITIZ, l'opérateur d'autopartage d'Angers Loire Métropole, propose deux vélo cargo en location à la gare St Laud. Suite aux assises, la possibilité de proposer un service de location de Vélo à Assistance Electrique et de vélos cargos va être étudiée en 2022. Dans un premier temps, un recensement de l'offre privée sera étudié et un bilan de l'offre citiz vélo cargo sera faite.	Bilan de l'étude à fin 2022

Orientation 4 : Faciliter la marche à pied et réduire la voiture

SD-4-B : Créer des parcours piétons identifiés : revêtement et signalisation spécifiques, végétalisation...(47%)	2. Quelques actions engagées, mais à consolider	2022 : lancement étude faisabilité au 2nd semestre	Le volet déplacement du PLUi adopté en septembre 2021, prévoit l'élaboration d'un plan piéton afin d'augmenter la part des déplacements de ce mode de déplacement actif de 23 à 30 % de part modale. Des actions nombreuses sont déjà mises en œuvre dans les communes pour faciliter les déplacements piétons : jalonnement piéton (temps de parcours), centres villes apaisés... Suite au vote des Assises, la création de parcours piétons identifiés est un des chantiers à ouvrir dans le cadre de l'élaboration de ce plan piéton . Une étude de faisabilité va être conduite en 2022. Elle pourra s'appuyer notamment sur les projets de liaisons douces en cours de définition, sur l'identification des équipements majeurs à rendre accessible à pieds, sur les liaisons interquartiers à améliorer et sur les points noirs à résorber.	Premier bilan des études en 2024
SD-4-A : Piétonniser davantage le centre-ville d'Angers et des communes de l'agglomération (48%)	2. Quelques actions engagées, mais à consolider	Étude en 2022 /2023	Le plateau piétonnier d'Angers est au cœur de la ville centre commerçante et attractive. Dans le cadre du plan piéton prévu au PLUi et suite aux assises, son extension est à étudier afin de faciliter les déplacements piétons en associant les commerçants et les riverains à la réflexion sur le périmètre et ses modalités de fonctionnement. Un dispositif sera étudié pour permettre aux Communes de valoriser les déplacements piétons. Certaines communes de l'agglomération ont par ailleurs déjà engagé des réflexions sur la place des modes doux et notamment des piétons.	Premier bilan des études en 2023

	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
---	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

SE DEPLACER

<p>SD-4-E (joker) : Repenser en profondeur les politiques de stationnement : libérer de l'espace dans nos centres-villes pour d'autres usages (30%)</p>	<p>1. Cadre et actions à concevoir</p>	<p>à partir de 2022</p>	<p>L'objectif du PLUi - volet déplacement (révisé et adopté en septembre 2021) est de réduire la part modale de la voiture de 64 à 48,5% d'ici 2027. Les actions permettant de maîtriser l'augmentation des déplacements en voiture individuelle seront accentuées afin de répondre à cet objectif ambitieux et répondre aux attentes exprimées dans le cadre des assises. La politique de stationnement est un des leviers majeurs pour réguler la place de voiture dans les centres villes. D'ici à 2027, de nouveaux parkings relais seront mis en service mi 2023 afin de faciliter le stationnement en rabattement sur les 3 lignes de tramway. Dans le cadre des aménagements urbains, la place de la voiture sur l'espace public sera repensée afin de laisser plus de place aux modes actifs. Le plan place avec, par exemple, la réflexion en cours sur les places Académie et Kennedy qui prévoit de réduire le stationnement sur voirie s'inscrit dans cet objectif.</p>	<p>2024 : point d'étape un an après la mise en service du tramway</p>
---	--	-------------------------	--	---

Orientation 5 : Faciliter le lien entre les modes de transport (intermodalités)

<p>SD-5-D : Améliorer les possibilités d'emporter un vélo dans un bus, un tramway ou un train et développer le stationnement vélo auprès des stations de transports en commun (64%)</p>	<p>2. Quelques actions engagées, mais à consolider</p>	<p>2nd semestre 2022</p>	<p>150 box vélo sécurisés sont installés en connexion avec les arrêts de tramway ou le réseau de bus. La moitié d'entre eux sont utilisés ou redéployés sur d'autres sites quand ils ne sont pas suffisamment utilisés. De plus, toutes les gares de l'agglomération sont également équipées de box individuel sécurisé (en libre accès). Il est actuellement possible d'embarquer son vélo dans le tramway en dehors des heures d'affluences ; cette possibilité sera confirmée. Toutefois l'accueil des vélos dans le tramway n'est pas envisageable car cela nécessiterait l'ajout de rames et un coût disproportionné. Le problème est le même pour les trains qui ne peuvent accueillir des vélos que dans une certaine limite. Afin d'améliorer l'intermodalité vélo + TC, plusieurs pistes seront mises en chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer l'offre sécurisée de stationnement vélo dans les gares et notamment en gare St Laud (à partir de 2022) ; - faciliter le parcours client pour l'accès aux box pour les abonnés du réseau IRIGO et améliorer la communication (2023) ; - poursuivre l'équipement des points d'arrêt en stationnement sécurisé pour pouvoir faire le premier ou dernier kilomètre à vélo (poursuite du déploiement prévu dans le cadre du plan vélo) ; - expérimenter des cars avec l'embarquement des vélos en lien avec la Région (cars du réseau aleop) - développer dans le cadre de l'offre de mobilité 2023 des services complémentaires pour les abonnés au réseau TC (abonnement couplé avec la mise à disposition de trottinettes ou vélos pliants plus adaptés pour l'embarquement dans les bus et tram). 	<p>bilan annuel à partir de 2023</p>
---	--	--------------------------	--	--------------------------------------

	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

SE DEPLACER

SD-5-A : Créer un pass mobilité unique pour accéder à l'ensemble des solutions de déplacement en temps réel : transports en commun, vélo, autopartage... (51%)	2. Quelques actions engagées, mais à consolider	2022	<p>Aujourd'hui, la carte ATOUT permet d'accéder au réseau de transport IRIGO, à l'autopartage CITIZ et aux prêts de vélo VELOCITE mais elle ne permet pas l'accès aux réseaux TER ou ALEOP des Pays de la Loire. Par ailleurs, il existe des titres de transport combinés regroupant sur un même support deux titres de transports incluant un avantage financier : TUTI COMBINE TER et IRIGO et le Pass combiné aleop. Enfin, les élèves jusqu'à l'âge de 18 ans peuvent prendre le train sur une des communes de la communauté urbaine avec un titre IRIGO.</p> <p>L'ensemble de ces tarifications reste peu lisible pour les usagers.</p> <p>La Région Pays de la Loire, chef de file des autorités organisatrices de la mobilité, étudie une harmonisation de la tarification sur les lignes ALOP. L'objectif est de proposer, à l'horizon 2024, un seul système tarifaire sur la base d'un découpage zonale. Dans ce cadre la Région étudiera avec les réseaux urbains comme Angers Loire Métropole, la possibilité de proposer l'intégration tarifaire qui permettrait d'utiliser avec un titre urbain ou régional l'ensemble des réseaux de transport.</p> <p>La réflexion sur un pass mobilité sera donc lancée avec la Région à partir de 2022.</p>	Point d'étape des réflexions en 2023
--	---	------	--	--------------------------------------


Orientation 6 : Développer les services et les nouvelles pratiques de mobilité

SD-6-E : Accompagner et inciter les employeurs à améliorer l'impact des déplacements de leurs salariés, voire le réduire par de nouvelles solutions (53%)	2. Quelques actions engagées, mais à consolider	à partir de 2024	Aujourd'hui, le dispositif IRIGO PRO , financé par Angers Loire Métropole, accompagne une dizaine d'entreprises pour l'élaboration de leur plan de Mobilité. Afin de répondre à la demande des assises, ce dispositif peut être renforcé, après la mise en service du tramway, à partir de 2024, pour accompagner un plus grand nombre d'établissements.	Bilan annuel à partir de fin 2024
SD-6-C : Favoriser l'accès aux transports en commun et aux vélos à l'occasion des manifestations sportives et culturelles : billets couplés, offre de transport renforcée, stationnement vélo amovible...(45%)	2. Quelques actions engagées, mais à consolider	à partir de 2022	Aujourd'hui, le réseau IRIGO accompagne les grands événements (fête de la musique, accroche cœur, soleil d'hiver ...) avec une information spécifique, voir des renforts d'offre notamment sur la ligne de tramway. Des navettes sont également mises en place pour certains événements (match du SCO, manifestations sportives comme pour octobre rose cette année ...). Suite aux assises, cet accompagnement va être renforcé. Il sera mis à l'étude la possibilité d'offrir des billets couplés pour les manifestations payantes en lien avec ALTEC à partir de 2024 (après la mise en service du tramway et du déploiement complet du nouveau système d'aide à l'exploitation).	Bilan à fin 2023
SD-6-B (joker) : Développer un service de covoiturage en temps réel pour les déplacements vers et au sein de l'agglomération avec un système de mise en relation (sur réservation ou instantané) et d'incitation (41%)	3. Engagements formalisés - actions à réaliser	Expérimentation en cours	Actuellement, Angers Loire Métropole expérimente avec Klaxit et IRIGO un service de covoiturage. Une promotion auprès d'entreprise partenaires a été mise en place et des aides sont versés aux covoitureurs. Un bilan sera fait de cette première expérimentation mi 2022 et dans le cadre de la réorganisation de l'offre mobilité 2023, ce type de service pourrait être proposé en complément du réseau de transport en commun.	2023

	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

VIVRE EN BONNE SANTE

Orientation 1 : Mieux préserver la biodiversité


 <p>VBS-1-B : Protéger nos espaces sauvages, nos bocages et sanctuariser nos zones humides (70%)</p>	2. Quelques actions engagées, mais à consolider	<p>2021-2023 pour inventaire Zones Humides et Bocages</p> <p>Déc 2021 pour lancement du Plan biodiversité milieux et paysages</p>	<p>Des actions sont d'ores et déjà engagées pour mieux connaître et préserver nos espaces naturels et sauvages : plans de gestion, plans de conservation d'espèces patrimoniales, programme de plantation de haies bocagères (en lien avec le Département), protection de composantes environnementales dans le PLUi...</p> <p>Deux inventaires majeurs ont été lancés en 2021 pour renforcer ces actions : un inventaire des zones humides et un inventaire des haies bocagères. Leur objectif est d'inventorier, caractériser, cartographier et évaluer les zones humides et haies bocagères du territoire. Leur finalisation est prévue en 2023 et permettra à terme de mettre en œuvre deux stratégies distinctes : l'une pour protéger et reconquérir les zones humides, l'autre pour mieux orienter les actions de replantation déjà menées et mettre en place une stratégie globale de préservation et gestion du bocage et d'accompagnement des agriculteurs. L'ensemble de ces réflexions sera intégré dans la prochaine révision du PLUi à l'horizon 2026 (date d'approbation provisoire). Cette révision générale n°2 du PLUi devra également intégrer une Orientation d'aménagement et de Programmation trame verte et bleue.</p> <p>Pour appuyer ces différentes actions et les intégrer dans une approche plus transversale, l'élaboration du Plan biodiversité milieux et paysages se déroulera jusqu'au 2nd semestre 2022. Associant communes du territoire, associations et autres acteurs naturalistes il permettra de déployer à partir de 2023 un cadre stratégique et opérationnel collectif en matière de biodiversité et paysages au sens large.</p>	<p>Année 2023 et suivantes pour déploiement des actions liées aux stratégies ZH, bocage et du Plan biodiversité milieux et paysages.</p> <p>Lancement des prescriptions PLUi janv 2023 / approbation finale janv 2026 (dates provisoires, calées sur le SCOT)</p>
<p>VBS-1-E : Accompagner les initiatives visant à mieux préserver la faune et la flore dans nos espaces de nature (43%)</p>	2. Quelques actions engagées, mais à consolider	A partir de 2023	<p>Le Schéma directeur des paysages et le Plan nature en ville de la Ville d'Angers intègrent certaines actions pour accompagner les habitants dans la préservation de la biodiversité et la végétalisation. A titre d'exemple, une participation financière de la Ville d'Angers a été adoptée en juin 2021 pour la plantation d'arbres dans les jardins privés et une charte en direction des habitants jardiniers est en cours de rédaction. Pour renforcer cet appui, des outils de sensibilisation vers les professionnels et le grand public seront élaborés ; une exposition sur les arbres sera organisée en 2023 et une charte de l'arbre est envisagée d'ici à la fin du mandat. A l'échelle d'Angers Loire Métropole, de nouvelles pistes pourraient être envisagées dans le cadre de l'élaboration du Plan biodiversité milieux et paysages. Des outils de soutien seront étudiés (type financements, accompagnement, appels à projet, fond de transition écologique, ...) en vue de mettre en place à partir de 2023 les plus efficaces pour mieux aider les initiatives locales et mettre en place une réponse plus globale. Par ailleurs, des carnets d'inspirations de bonnes pratiques ainsi que des journées techniques à destination des communes seront mises en œuvre.</p>	<p>1er bilan d'étape dans la cadre du futur Plan Biodiversité milieux et paysages en 2024</p>

	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

VIVRE EN BONNE SANTE


<p>VBS-1-C (joker) : Inscrire notre ambition pour la biodiversité dans nos projets d'aménagement et documents d'urbanisme (34%)</p>	<p>2. Quelques actions engagées, mais à consolider</p>	<p>2023 lancement travaux nouveau PLUi</p>	<p>De nombreuses dispositions sont déjà mises en place dans le PLUi pour préserver la biodiversité et favoriser son intégration dans les projets d'aménagement : coefficient de pleine terre sur certains secteurs, mesures d'évitement, de réduction ou de compensation pour les zones humides et les composantes végétales, objectifs de limitation de la consommation foncière, végétalisation des aires de stationnement, protection de composantes végétales, zonage pluvial, OAP bioclimatisme et transition écologique avec laquelle tous les projets doivent être compatibles. Des travaux sont également en cours en matière d'aménagement opérationnel, qui intègrent les enjeux de biodiversité : objectifs écoquartier du NPNRU, groupe de travail entre Angers Loire Métropole et ALTER sur la transition écologique, charte d'engagement pour un développement immobilier équilibré du territoire angevin. Cette réflexion se poursuivra pour viser des objectifs plus forts dans le cadre du futur SCOT et de la prochaine révision du PLUi à l'horizon 2026 (date d'approbation provisoire). Elle pourra s'appuyer notamment sur l'extension progressive de la démarche d'inventaire des arbres remarquables sur Angers Loire Métropole, le renforcement de la séquence éviter réduire compenser (ERC), et la déclinaison locale des objectifs nationaux de zéro artificialisation nette.</p>	<p>Lancement prescriptions PLUi janv 2023 / approbation finale janv 2026 (dates provisoires, calées sur le SCOT)</p>
---	--	--	---	--

Orientation 2 : Développer les espaces naturels pour le bien-être de chacun


<p> VBS-2-A : Végétaliser au maximum nos villes afin de lutter contre les effets des canicules (77%)</p>	<p>2. Quelques actions engagées, mais à consolider</p>	<p>Engagé dès 2021 (PLUi révisé, Plan Nature en ville Angers ...) Adoption Plan adaptation au changement climatique mi 2022</p>	<p>Le plan d'adaptation au changement climatique en cours d'élaboration à l'échelle d'ALM signale dans son diagnostic qu'il y a un enjeu fort à anticiper et résorber les phénomènes d'îlots de chaleur et de surchauffe urbaine (ICU). L'inconfort des habitants risque de croître fortement dans les dix prochaines années. Traiter les îlots de chaleur, développer les îlots de fraîcheur et leur accès au plus grand nombre, sont des mesures d'adaptation "sans regret" et contribue à la qualité de vie urbaine. Le PLUi révisé en 2021 intègre une Orientation d'Aménagement et de Programmation Bioclimatisme qui fixe des préconisations. En effet, les mesures sont à inscrire dans la planification/priorisation des opérations d'aménagement, et dans leur conception au côté des équipes de maîtrise d'œuvre. Afin d'objectiver ce phénomène complexe, et de mesurer l'impact des mesures locales telles que la désimperméabilisation et la végétalisation, des outils de simulation vont être déployés dans le jumeau numérique du projet Territoire Intelligent en 2022. Cette action s'inscrit également dans le Schéma Directeur des Paysages angevins et le Plan Nature en Ville (à l'échelle de la Ville d'Angers), notamment dans son axe 3 avec la végétalisation des rues toutes strates végétales confondues et désimperméabilisation. C'est ainsi que 50 arbres /an sont plantés dans les rues, 50 arbres signaux /an sont plantés dans les rues, 50 arbres fruitiers prennent place dans les parcs, jardins et squares publics. Le programme de végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles est enclenché au travers de rénovations de Groupes scolaires et de leurs cours d'écoles et de programmes de plantations d'arbres et végétalisations multisites. Un carnet d'inspiration sera mis en place dans le cadre du Plan biodiversité milieux et paysages, il pourra intégrer une fiche pratique sur le sujet afin de renforcer les actions des communes du territoire et favoriser l'échange de bonnes pratiques sur la question. Une analyse des mesures prises dans les communes d'ALM (et pour les mobiliser) est à engager dans la cadre du Plan adaptation au changement climatique qui sera proposé mi- 2022.</p>	<p>Plan adaptation au changement climatique : 1er bilan fin 2023</p>
---	--	---	---	--

	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

VIVRE EN BONNE SANTE

 <p>VBS-2-E : Intensifier la présence des arbres en ville en diversifiant les essences (36%)</p>	3. Engagements formalisés - actions à réaliser	Plan adaptation au changement climatique et Plan biodiv. mi-2022 Opération Sésame fin 2022	<p>Dans le cadre du Plan adaptation au changement climatique qui sera adopté courant 2022 et du Plan biodiversité, milieux et paysages qui sera élaboré la même année, des réflexions sont en cours avec le CEREMA pour décliner localement le projet Sésame (Services EcoSystémiques rendus par les Arbres, Modulés selon l'Essence). Ces travaux pourraient débuter fin 2022 et permettre de mettre en place un outil d'aide à la décision et à la conception des espaces publics prenant en compte selon les essences d'arbres les services écosystémiques rendus, les contraintes en termes sanitaires ou d'aménagement, u encore les recommandations opérationnelles d'aménagements pour les gestionnaire pour permettre la survie de arbres à long terme.</p> <p>Ces outils seront partagés à l'échelle du territoire d'Angers Loire Métropole avec les communes pour les mobiliser et inventorier leurs actions.</p>	Plan adaptation au changement climatique et Plan Biodiversité : 1er bilan fin 2023
---	--	---	--	--

Orientation 3 : Lutter contre les pollutions

 <p>VBS-3-C : Réduire l'usage des pesticides et micropolluants pour préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (63%)</p>	2. Quelques actions engagées, mais à consolider	2nd trimestre 2022	<p>Des actions sont d'ores et déjà engagées par les syndicats de gestion des rivières (compétence GEMAPI d'ALM) pour améliorer la qualité de l'eau. La Direction de l'Eau et Assainissement travaille sur l'identification des sources de certains polluants (métaux lourds) pour en limiter la collecte dans le réseau collectif; et sur la rénovation des système d'assainissement individuels (subvention des travaux de réhabilitation).</p> <p>Le Schéma directeur des eaux usées qui sera finalisé début 2022 traite entre autre de la thématique des molécules dangereuses pour l'environnement (pesticides, médicaments, etc.) : un plan d'action pour les prochaines années sera déployé, qui visera plutôt à détecter et à remonter jusqu'à la source de ces rejets, pour éviter qu'ils ne se retrouvent dans les réseaux, et donc dans le milieu naturel. Les travaux pour élaborer une Stratégie grand cycle de l'eau vont débuter au printemps 2022 pour aboutir début 2023, avec un volet spécifique sur les micropolluants et les pesticides : des actions d'accompagnement seront étudiées (actions préventives de sensibilisation, des programmes incitatifs de conseils et limiter les transferts de polluants des exploitations agricoles vers les milieux).</p>	Année 2023 et suivantes pour déploiement des actions
<p>VBS-3-B : Lutter contre les pollutions lumineuses nocturnes pour préserver la faune (56%)</p>	1. Cadre et actions à concevoir	Engagé depuis 2021 avec TI pour l'éclairage public 2022 pour le cadrage travail trame noire et 2023 / 2024 pour actions concrètes	<p>Le Règlement Local de Publicité intercommunal adopté en janvier 2020 instaure des plages horaires où les publicités, le mobilier urbain et les enseignes doivent être éteintes. La mise en œuvre du règlement par les Communes est en cours. Une évaluation sur l'application du règlement sera réalisée à moyen terme. Avec le déploiement de Territoire intelligent, 30 000 points lumineux LED et 3600 capteurs de présence vont être déployés d'ici 2025 selon des principes d'aménagement lumière du territoire (en fonction de la typologie d'éclairage des voies), en accord avec l'arrêté de décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuse, voire répondront à des normes supérieures. Ces aménagements permettront une réduction et une maîtrise de l'intensité lumineuse.</p> <p>Enfin, dans le cadre des travaux du Plan Biodiversité, milieux et Paysages qui s'engagent début 2022, une réflexion sera lancée avec les communes du territoire et certains partenaires locaux sur la trame noire (plan de réduction de la pollution lumineuse pour préserver la faune nocturne et permettre son déplacement sur le territoire par un corridor de zones plus obscures) pour renforcer les actions menées dans le cadre de Territoire intelligent. Cette démarche pourrait être évaluée et concrétisée au niveau intercommunal par l'obtention du label "Ville et village étoilé" de l'ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes).</p>	2021 - 2025 pour déploiement TI sur l'éclairage Bilan sur les effets du RLPi en 2024 Année 2024 pour la mise en œuvre de la Trame noire Année 2025 pour la labellisation "Ville et village étoilé"



	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

SE LOGER				
Orientation 1 : Aménager économe, écologique et accessible				
SL-1-B : Revitaliser nos centres bourgs en optimisant l'occupation des bâtiments disponibles par la réinstallation de commerces et la transformation en logements (58%)	2. Quelques actions engagées, mais à consolider	1er semestre 2022	<p>Le PLUi révisé a été adopté en septembre 2021, il comporte de nouvelles règles visant à faciliter la transformation des bâtiments désaffectés dans les centres villes denses, avec notamment des exonérations aux règles de stationnement permettant de transformer d'anciens locaux d'activité dans des bâtiments patrimoniaux sans être contraint par les normes de stationnement quand le site ne permet pas de réaliser de places. A la demande d'ALM, ALTER participera à la création d'une foncière commerce, qui sera opérationnelle en mars 2022. Cette foncière aura notamment vocation à acheter des bâtiments commerciaux dans les centres bourgs pour permettre le maintien ou la réimplantation de commerces de proximité. Par ailleurs, la Plateforme Territoriale de Rénovation Mieux chez moi et spécifiquement l'OPAH contribuent à optimiser l'occupation des bâtiments disponibles en accompagnant leur réhabilitation : des logements vacants peuvent ainsi être remis sur le marché locatif ou être habités par des propriétaires occupants. Pour aller plus loin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ALM va soutenir (délibération à prendre début 2022) également les communes qui confient des biens en centre bourg à l'opérateur SOLIHA pour le réhabiliter et le louer à des ménages défavorisés. - De plus, au travers la contractualisation avec la Région pour la mise en œuvre du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), ALM s'est engagée à développer un service d'information et de conseil aux petits tertiaires. <p>Une réflexion pour cibler davantage les centres-bourgs et centres-villes sera également engagée.</p>	Bilan d'étape en 2024
SL-1-A : Inscrire en 2025, dans le prochain document d'urbanisme, l'objectif d'arrêt d'expansion des villes pour préserver les sols (42%)	3. Engagements formalisés - actions à réaliser	2022 : révision SCOT pour 2023 travaux pour le nouveau PLUi	<p>La loi prévoit d'inscrire dans les documents d'urbanisme l'objectif de division par deux de la consommation d'espace d'ici à 2031 et une trajectoire à horizon 2050 pour atteindre le zéro artificialisation nette (avec des "pas" de 10 ans pour chaque palier de réduction) . Le Schéma de Cohérence Territoriale, à l'échelle du Pôle Métropolitain, est en cours de révision et intégrera ces objectifs. De même le PLUi sera ensuite révisé pour se mettre en conformité avec ces objectifs.</p>	Révision SRADET en 2022 et entrée en vigueur 2023. Approbation nouveau SCOT en 2025 et révision PLUi engagée en 2023 pour adoption en 2026. A leur approbation, tous ces documents intégreront l'objectif du ZAN

	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

SE LOGER




Orientation 2 : Développer l'habitat écologique

 <p>SL-2-D : Favoriser la végétalisation des bâtiments sur les façades et les toitures pour réduire les îlots de chaleur urbains (52%)</p>	2. Quelques actions engagées, mais à consolider	2nd semestre 2022 : Plan Biodiversité Milieux et Paysages	<p>La ville d'Angers engage chaque année une campagne de végétalisation des pieds de façades privées via les mini-jardins. Plus de 50 réalisations par an sont réalisées. Les angevins choisissent leurs végétaux fournis par la ville et les entretiennent.</p> <p>Par ailleurs, le programme Végétalisation du Cœur de Ville permet la végétalisation en pied de façade, mais aussi le déploiement de fils avec grimpantes sur façades privées avec accord des propriétaires privés, de mâts végétalisés dans les rues. A l'échelle d'Angers Loire Métropole, la Direction des Parcs, Jardins et Paysages, et la Direction Transition Ecologique vont développer au sein du Plan Biodiversité, Milieux et Paysages un carnet d'inspirations sur différents sujets dont ce dernier de végétalisation de façades qui pourra être retenu en fiche pratique. Par ailleurs, des journées techniques sont organisées entre les services techniques des communes du territoire et Angers Loire Métropole, cette thématique y sera développée].</p>	1er bilan d'étape dans la cadre du futur Plan Biodiversité milieux et paysages en 2024
 <p>SL-2-E : Améliorer le confort des bâtiments publics et privés et aménager des espaces de fraîcheur (ventilation naturelle, ombrières...) pour réduire l'exposition des habitants aux fortes chaleurs d'été (49%)</p>	2. Quelques actions engagées, mais à consolider	Adoption Plan adaptation au changement climatique mi-2022	<p>La réduction de l'exposition des habitants aux chaleurs d'été est un enjeu majeur mise en exergue à travers les travaux actuellement menés dans le cadre du plan adaptation. L'outil jumeau numérique développé dans le cadre du projet Territoire Intelligent permettra d'améliorer notre connaissance sur ce sujet, en croisant les données de températures ressenties à climat futur (issues de simulations thermodynamiques et climatiques) avec des indicateurs sociologiques de type indice de fragilité sociale, précarité énergétique liée au bâti,... Ces travaux prévus d'aboutir au second semestre 2022 permettront de quantifier le phénomène et d'ajuster nos leviers d'action, tels que la plateforme de rénovation Mieux Chez Moi.</p> <p>D'ores et déjà, des orientations sur cet enjeu d'adaptation aux surchauffes urbaines sont inscrites dans le nouveau PLUi à travers l'OAP bioclimatisme et transition écologique avec laquelle tous les projets doivent être compatibles. Le PLUi impose également des critères dans l'aménagement des parcelles qui vont dans le sens de la lutte contre les îlots de chaleur : instauration d'un coefficient de pleine terre dans les zones urbaines, plantation d'arbre et maintien de 50% de revêtement perméable dans les aires de stationnement nouvelles.</p> <p>Dans le patrimoine bâti public, la mise en application du décret tertiaire et du plan énergie bâtiment sur le patrimoine ville d'Angers-ALM permet d'améliorer le confort d'été en travaillant sur des rénovations ambitieuses et des exigences dans le neuf basé sur l'expérimentation E+/C- qui préfigure la prochaine réglementation thermique RE2020 (réglementation prévue d'inclure des critères de confort d'été à climat futur).</p>	1er bilan d'étape dans la cadre du futur Plan Adaptation en 2024

	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

SE LOGER

Orientation 3 : Encourager les logements économes en énergie

 <p>SL-3-E : Inciter et accompagner le déploiement de solutions d'énergie renouvelables dans les logements (panneaux solaires, raccordement aux réseaux de chaleur...) (45%)</p>	2. Quelques actions engagées, mais à consolider	2nd semestre 2022	<p>Une convention avec Alisée est en cours depuis mi-2021 pour un accompagnement au développement des énergies renouvelables citoyennes. Depuis septembre 2021, la Plateforme Mieux Chez moi propose des permanences de conseil aux particuliers pour l'installation de dispositifs solaires. Une animation territoriale régulière permet également de sensibiliser à ce sujet (salon de l'habitat, ateliers, etc.)</p> <p>Afin d'aller plus loin sur cette action, il est proposé de conforter le conseil en place à travers la Plateforme. Les améliorations à apporter aux dispositifs existants seront étudiées à l'occasion de la révision de la stratégie de transition énergétique en 2022. Dans le cadre de la Plateforme Mieux Chez Moi, un appel à projets pour des "copropriétés en transition écologique" est à l'étude, ce qui permettra de faire émerger des projets portant des solutions d'énergies renouvelables.</p>	mi-2022 bilan des actions en cours pour formaliser les suites à donner
 <p>SL-3-B : Identifier les logements les plus énergivores grâce à une campagne de diagnostics énergétiques (40%)</p>	2. Quelques actions engagées, mais à consolider	2022	<p>Dans le cadre de la plateforme Mieux chez moi, ALM subventionne déjà des audits globaux partagés (ou des diagnostics techniques) (comprenant un audit énergétique) pour les copropriétés (de plus de 15 ans). De plus, dans le cadre de l'OPAH, des évaluations énergétiques des logements sont proposées aux ménages éligibles en maison individuelle.</p> <p>Afin d'aller plus loin sur cette action, il est proposé de réaliser un diagnostic énergétique territorial, à travers la mise au point d'un cadastre énergétique à la parcelle, via le Schéma Directeur énergies-climat d'ALM prévu en 2022. De plus, via la Plateforme Mieux Chez Moi dans sa "version SARE", les ménages non éligibles à l'OPAH auront droit à une subvention pour avoir un état des lieux de leur logement par un professionnel, des conseils et un accompagnement individualisé.</p> <p>Une réflexion sur le carnet numérique est également à engager.</p>	bilan d'étape en 2023
 <p>SL-3-A : Créer pour les habitants un guichet public et unique d'assistance et d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments d'habitation (36%)</p>	3. Engagements formalisés - actions à réaliser	2022	<p>Angers Loire Métropole dispose d'un guichet unique d'accompagnement à la rénovation de l'habitat : la Plateforme Mieux Chez Moi (environ 2 000 appels par an de particuliers pour avoir une information, un conseil)</p> <p>L'évolution de la plateforme avec le dispositif SARE (Service d'accompagnement à la Rénovation énergétique) va permettre d'aller plus loin sur cette action : augmentation de l'accueil pour l'information, près du doublement des volumes de permanences de conseils individualisés, la création d'un soutien à l'accompagnement de tous les ménages quelques soient leurs revenus, des actions d'animation en plus grand nombre et une communication idoine pour améliorer la visibilité de la plateforme.</p> <p>Une réflexion va être engagée pour monter avec les CCAS notamment une action ciblée pour lutter contre la précarité énergétique des locataires (parc public et privé)</p>	bilan d'étape en 2023

	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

SE LOGER

Orientation 4 : Accompagner les nouvelles façons d'habiter

<p>SL-4-E : Augmenter et équilibrer le nombre de logements sociaux et étudiants dans l'ensemble du territoire en garantissant une bonne desserte par les transports en commun (49%)</p>	<p>3. Engagements formalisés - actions à réaliser</p>	<p>2022</p>	<p>Le PLUi détermine l'objectif de production de logement, dont les logements sociaux, et les répartit de manière équilibrée sur le territoire. Il définit un objectif de 2100 nouveaux logements par an, dont 50 % de logements aidés (locatif social ou accession aidée). La répartition des nouveaux logements tient compte de la desserte en transport en commun et en équipement de chaque partie du territoire. Ainsi 75 % de la production des nouveaux logements doit s'effectuer dans le pôle centre et 17 % dans les polarités extérieures. Concernant le logement étudiant, une offre complémentaire de 2000 logements étudiants est prévue sur le territoire d'Angers à l'horizon 2025. Ce sujet est suivi de près par une instance partenariale (Observatoire du logement étudiant animé par l'AURA). Une réflexion est prévue avec les bailleurs sociaux et les partenaires notamment dans le cadre des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement. Enfin, ALM soutient d'ores et déjà les solutions d'hébergement "alternatives" tel que le dispositif d'Hébergement Temporaire chez l'Habitant (HTH) avec le FJT David d'Angers. D'autres programmes sont en cours de réflexion.</p>	<p>bilan annuel dans le cadre de la conférence intercommunale du logement</p>
<p>SL-4-B : Réserver du terrain pour créer de l'habitat partagé et accompagner les usages dans ces espaces de vie (33%)</p>	<p>1. Cadre et actions à concevoir</p>	<p>mi-2023</p>	<p>Cette action nécessite une phase de définition à engager d'ici mi- 2023. Il conviendra de déterminer des sites et un dispositif d'accompagnement pour voir émerger ce type de projet, et de consolider des partenariats.</p>	
<p>SL-4-C : Créer un office foncier solidaire en charge de la gestion des terrains et des logements afin de favoriser l'accession à la propriété à des prix abordables (32%)</p>	<p>2. Quelques actions engagées, mais à consolider</p>	<p>1er semestre 2022</p>	<p>Cette action nécessite une phase préalable de définition. Une étude d'opportunité sur la création d'un office foncier solidaire va être lancée début 2022. En fonction des résultats, il pourra s'en suivre en 2023 d'une étude de calibrage de l'outil.</p>	<p>1er Résultats en 2022, phase 2 de l'étude en 2023 pour mise en œuvre potentielle en 2024</p>

	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

PRODUIRE ET TRAVAILLER

Orientation 1 : Faciliter les nouvelles pratiques de travail pour une meilleure qualité de vie

<p>PT-1-A : Favoriser les nouvelles pratiques de travail pour diminuer les déplacements : télétravail, sites de coworking...(56%)</p>	<p>2. Quelques actions engagées, mais à consolider</p>	<p>2nd semestre 2022</p>	<p>La crise sanitaire a accéléré les tendances à l'œuvre dans l'évolution des modes de travail, avec la digitalisation croissante des organisations et l'essor du télétravail. Le travail à distance ne se pratique pas uniquement à domicile, mais également dans des tiers lieux (espaces de coworking ou de travail partagé), qui donnent accès à une nouvelle manière de travailler, plus collaborative et plus flexible tout en contribuant à réduire l'empreinte environnementale de leurs usagers en limitant leurs trajets pendulaires. Une 30aine de tiers lieux existent sur ALM (privés ou associatifs - WE Forge, la Ruche, Coup de pouce 49, le 122 , Station C , Espace Co 49.. - , ou publics - Villa French Tech, SynerJ..), d'autres sont en projet dans le cadre des nouveaux programmes immobiliers tertiaire, ou dans les quartiers politique de la ville. ALM va poursuivre son soutien au développement ou à la création de tiers lieux en capitalisant notamment sur les conclusions de l'étude en cours menée par l'AURA (rendu attendu fin 2021) pour le compte d'ALDEV concernant l'état du marché angevin des tiers lieux et ses perspectives, afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'apporter une expertise à la définition des nouvelles programmations immobilières - d'accompagner les acteurs pour consolider leur modèle (solutions foncières ou immobilières, co-gestion (ex. du projet de tiers lieux sur le quartier de Belle Beille porté par des acteurs de l'ESS)... - si besoin identifié, de favoriser le maillage du territoire en tiers lieu de proximité 	<p>au fil de l'eau bilan avancement en 2024 puis 2026</p>
<p>PT-1-E : Sensibiliser les salariés aux bonnes pratiques sur leur lieu de travail (écogestes, bonnes pratiques du numérique, mobilités...) (42%)</p>	<p>1. Cadre et actions à concevoir</p>	<p>2nd semestre 2022</p>	<p>L'implication des entreprises du secteur privé, public, collectivités, associations (etc.) est essentielle pour réussir une sensibilisation et une mobilisation des salariés. De nombreux guides, dispositifs d'information ou de sensibilisation aux bonnes pratiques existent, mais il est nécessaire de mieux les faire connaître. Parmi les premières pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engager un travail partenarial avec l'ADEME, l'ARACT, les Chambres consulaires, les fédérations professionnelles, les associations et structures locales porteuses d'actions de sensibilisation des publics... pour recenser ce qui existe déjà, définir les besoins et formaliser un plan d'actions commun . - Créer des outils d'information à promouvoir auprès des employeurs : de nombreux services et dispositifs sont communs aux salariés du territoire d'ALM (gestion déchets, mobilité, économies d'énergie...) <p>ALDEV pourra mobiliser les clubs et réseaux d'entreprises pour faire la promotion/diffusion des dispositifs</p>	<p>Plan d'actions en 2023 puis mise en œuvre sur l'ensemble du territoire</p>

	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

PRODUIRE ET TRAVAILLER

Orientation 2 : Faire de la transition écologique une opportunité économique

PT-2-E : Développer une filière économique dédiée au vélo : équipements, réparation, sécurité..(39%)	1. Cadre et actions à concevoir	2023	L'usage du vélo (classique, électrique, cargo...) est en très forte progression, soutenue par les aides l'acquisition, les pistes et équipements toujours plus nombreux. La demande croissante en matière de réparation, de réemploi, d'équipements de sécurité, d'applications numériques implique un nombre croissant d'acteurs économiques et une organisation difficile à identifier. Pour accompagner ce développement, il est envisagé de lancer une étude pour réaliser un état des lieux, dresser les enjeux et perspectives (étude à engager en 2022). En fonction des conclusions de l'étude, un plan d'actions et des dispositifs d'accompagnement seront envisagés à compter de 2024.	2024 plan d'actions
PT-2-B : Renforcer les relations inter-entreprises au sein des pôles d'activités pour favoriser la mutualisation des ressources et réduire les impacts sur l'environnement (38%)	2. Quelques actions engagées, mais à consolider	2022	Des premières actions visant à développer les synergies interentreprises ont été initiées dans le cadre du CODEC (2019-2021), en lien avec ALDEV et les chambres consulaires (sur les ZI de St Barthélémy et Beaucouzé et sur le site du MIN). Des réflexions sont actuellement menées pour intensifier cette démarche à partir de 2022 avec une approche renouvelée pour mobiliser davantage les acteurs économiques sur le sujet, via des interventions plus concrètes basées sur les besoins exprimés par les entreprises (plutôt par filière que par zone géographique). Des rencontres seront donc proposées pour co-construire les actions avec les acteurs intéressés. ALDEV prévoit également une mobilisation des clubs et réseaux d'entreprises sur cette thématique, ainsi qu'une promotion de la plateforme "Solution Partage Angers", qui vise à la mutualisation des ressources entre entreprises. Ces actions s'inscriront dans la feuille de route économie circulaire et dans les schémas de transition énergétique.	2025 pour un bilan intermédiaire dans le cadre de Feuille de route Economie Circulaire

Orientation 3 : Encourager les acteurs économiques et publics à adopter des pratiques plus vertueuses

PT-3-D : Intégrer de façon systématique les critères environnementaux dans les achats publics des collectivités locales comme c'est le cas pour les critères sociaux (65%)	2. Quelques actions engagées, mais à consolider	Engagement d'actions de sensibilisation/formation fin 2021	Pour mémoire, en 2020, 228 marchés/accords cadre ont intégré une clause environnementale sur un total de 648 passés par la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole. Impliquée depuis plusieurs années dans RESECO (réseau du grand ouest sur la commande publique durable), la Collectivité s'engage actuellement dans l'écriture d'une feuille de route "achats publics durables" pour renforcer l'intégration de ces clauses ou critères environnementaux dans l'ensemble de ses marchés de travaux, fournitures et services. Un programme de sensibilisation/formation de tous les acheteurs publics et référents marchés de la collectivité sur la prise en compte des enjeux de transition écologique dans la commande publique vient d'être engagé et portera sur la période 2021-2022. En parallèle, un travail d'analyse va être réalisé sur un état des lieux précis et sur les actions à mener par la collectivité, en tenant compte : de l'objectif de systématisation de clauses et critères, de l'évolution actuelle de la réglementation (notamment obligations liées aux lois AGEC et climat-résilience), mais aussi de la capacité des opérateurs économiques à répondre à ces nouvelles règles du jeu. Ce travail permettra ainsi de cibler les priorités (par famille d'achat) et de fixer des objectifs de progression au fil des années.	2025 pour un bilan intermédiaire dans le cadre de Feuille de route Economie Circulaire
--	---	--	--	--

	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

PRODUIRE ET TRAVAILLER

PT-3-B : Promouvoir activement les entreprises et commerces locaux vertueux : labels, chartes, concours... (32%)	1. Cadre et actions à concevoir	Engagement de la réflexion en 2023	La valorisation des entreprises et commerces engagés dans des démarches vertueuses est essentielle pour soutenir et rendre plus visible une offre responsable et durable sur le territoire. Quelques actions existent déjà, comme par exemple le label Eco défis pour les artisans (via la chambre de métiers et d'artisanat), la réalisation récente et la mise en ligne de vidéos courtes permettant de promouvoir des pratiques écoresponsables d'entreprises locales de tous secteurs d'activités (action CCI/ALM/ALDEV dans le cadre du CODEC) ou la promotion de la marque Produit en Anjou permettant de valoriser la production locale. Il s'agit maintenant de définir comment promouvoir plus fortement et plus efficacement les acteurs économiques qui s'engagent dans la transition écologique en commençant peut-être par s'appuyer sur des labels ou démarches déjà existants (afin d'éviter une démultiplication de dispositifs nuisant au final à la lisibilité d'ensemble), en étudiant notamment les conditions de leur développement à l'échelle du territoire. D'autres pistes pourront également être étudiées en fonction d'un tour de table à organiser avec les acteurs concernés (économiques, institutionnels, fédérations professionnelles, etc.)	2025 pour un bilan intermédiaire dans le cadre de Feuille de route Economie Circulaire
--	---------------------------------	------------------------------------	---	--

Orientation 4 : Soutenir et accompagner l'innovation et la recherche

PT-4-E : Informer et former aux métiers de la transition écologique pour favoriser l'essor des emplois verts (51%)	1. Cadre et actions à concevoir	2024	ALM, via sa politique de soutien aux acteurs de l'insertion par l'activité économique et de l'ESS contribue à la formation des publics éloignés de l'emploi aux métiers de la transition écologique (économie circulaire, réemploi.). Il est cependant nécessaire de mieux saisir les enjeux de la transition écologique en termes d'emplois et de compétences sur le territoire, pour les années à venir, en lien avec les politiques nationale et régionale (région chef de file en matière de formation professionnelle). L'objectivation des enjeux emplois/compétences de la TE passe par des travaux d'observation et d'anticipation qui doivent encore être "outillés" par l'échelon régional. A ce jour, les démarches emploi & compétences menées sur ALM concernent uniquement les métiers existants en tension et touchés par les mutations économiques. En cohérence avec la politique régionale à bâtir en matière d'emplois/compétences liés à la transition écologique, Aldev pourra (après réflexion à engager sur les modalités de mise en œuvre et partenaires à associer): - impulser, et contribuer aux actions de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) menées sur le territoire : identification des acteurs économiques et de leurs besoins en matière d'emplois et de compétences liés à la Transition Eco, - mettre en œuvre des actions de découvertes des métiers de la transition écologique et contribuera sur ce volet à l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)	2026
--	---------------------------------	------	---	------

	Niveau de maturité	Engagement de l'action	Perspectives de déploiement	Echéance de réalisation (pour bilan)
--	--------------------	------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

PRODUIRE ET TRAVAILLER

<p>PT-4-A : Mobiliser la recherche angevine sur la transition écologique et développer des outils de démonstration grandeur nature avec les acteurs : expérimentations de matériaux, de végétaux ou de services en la matière (44%)</p>	<p>1. Cadre et actions à concevoir</p>	<p>2023</p>	<p>ALDEV coordonne l'action publique d'ALM en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation : près de 8 M€ investis en moyenne chaque année par ALM dans sa politique en faveur de l'ESR) Une réflexion sera à mener en 2022 pour réserver dans le budget Recherche une enveloppe spéciale dédiée à la Transition écologique (modalités, type de projets...) : compte de la complexité du sujet, cette réflexion préalable devra être conduite sur les modalités de mise en œuvre et partenaires à associer pour consolider une proposition d'ici 2023.</p>	<p>2026</p>
<p>PT-4-B : Créer une « fabrique à projets » en lien avec Angers Technopole pour accompagner les porteurs d'initiatives (formation, financements...) (30%)</p>	<p>1. Cadre et actions à concevoir</p>	<p>2022</p>	<p>De nombreuses structures, dispositifs et programmes de soutien aux projets (incubation, création, développement, financements, solutions d'hébergement, innovation ...) existent, tant au niveau local, régional ou national, voire européen, pour accompagner les entreprises et associations, notamment sur des projets liés à la transition écologique. L'éparpillement des dispositifs, et parfois leur complexité, sont des causes de démotivation des porteurs d'initiatives. Une réflexion est à engager en 2022 avec les acteurs locaux de l'accompagnement pour rendre l'offre existante plus lisible (communication adaptée, centralisation des informations ...) et sur l'opportunité de structurer une offre territoriale spécifique complémentaire dédiée aux porteurs de projets de transition écologique (en lien notamment avec la mise en œuvre des actions de la feuille de route économie circulaire d'ALM et de son Programme Alimentaire Territorial) .</p>	<p>2024</p>